

La taxe de séjour augmentée de 50%

► **La taxe de séjour** que paient les visiteurs séjournant dans l'hôtellerie et l'hébergement jurassiens va augmenter notablement l'année prochaine.

► **Il s'agit de financer** notamment le Jura-Pass, qui octroie le libre accès aux transports publics dans le Jura. Explications.

Créé en 2015, le Jura-Pass permet aux visiteurs qui passent la nuit dans le Jura, dans l'hôtellerie, la para-hôtellerie ou les hébergements collectifs, de bénéficier de la gratuité des transports publics durant leur séjour, sur tout le territoire de la communauté tarifaire Vagabond.

Facture des transports publics en hausse

Une prestation supplémentaire qui rend le Jura plus attractif, souligne Frédéric Lovis, président de Jura Tourisme. Mais le montant facturé par les transports publics concernés va passer de 55 000 fr. à 80 000 fr. par année. «Le contrat qui nous liait a été revu. C'est une augmentation importante. Il a fallu s'adapter: cette prestation du tourisme jurassien devient indispensable», explique Frédéric

Lovis. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'adapter la taxe de séjour.

Pour les hôtels, motels, pensions, auberges et établissements analogues, la taxe de séjour passera de 2 fr. à 3 fr. par personne et par nuitée dès le 1^{er} janvier 2018. En ce qui concerne les campings, les véhicules aménagés pour l'hébergement, les auberges de jeunesse, les hébergements proposant l'aventure sur la paille et les hébergements col-

lectifs, la taxe s'élèvera à 2 fr. contre 1 fr. 20 actuellement. Ces montants sont similaires à ceux qu'appliquent les cantons voisins, précise-t-on.

Une part de 20% va aux communes

Selon Frédéric Lovis, la taxe de séjour a rapporté 358 000 fr. en 2016, un montant dont 20% sont allés aux communes jurassiennes. Avec la hausse annoncée, la taxe devrait totaliser un montant de 480 000 fr. Les

communes recevront donc davantage puisque la part demeure fixée à 20%.

«Cela va nous permettre de mettre en place un système

professionnel pour pérenniser ce Jura-Pass sur les trois prochaines années», précise Frédéric Lovis. Les contrats sont en effet signés pour trois ans chaque fois.

À noter qu'en plus du titre de transport gratuit, le visiteur recevra un carnet de bons de réduction sur diverses activités de la région. Ce carnet de bons de Jura Tourisme offrira des rabais de 20% pour diverses activités culturelles et de loisirs sur le territoire jurassien. La promotion de leurs activités constitue la contrepartie du rabais accordé par les prestataires concernés aux touristes, explique le président de Jura Tourisme.

À noter également une extension de la desserte en transports publics: les touristes pourront se rendre jusqu'à La Chaux-de-Fonds avec le Jura-Pass. Le territoire desservi inclut déjà les régions de Moutier et de Tramelan.

Le Jura-Pass, «c'est une prestation très sollicitée, un atout touristique indéniable.

Tout le monde est gagnant, les prestataires touristiques, les transports publics, poursuit Frédéric Lovis. On a une région qui est appréciée par rapport à sa nature, son environnement. Le fait de pouvoir venir dans le canton en transports publics, de pouvoir en bénéficier pour découvrir la région, c'est un atout indéniable. Ces touristes sont sensibles au développement durable.»

Augmenter la durée du séjour

Un des objectifs de Jura Tourisme est aussi d'augmenter la durée du séjour des visiteurs dans le Jura. Dans l'hôtellerie, la durée de séjour moyen était de 1,62 jour en 2014, 1,63 jour en 2015 et 1,68 en 2016. Cela reste faible mais on progresse. Frédéric Lovis: «C'est avec ce genre de prestations, autant au niveau des transports publics que de la possibilité d'activités dans la région, que l'on pourra accroître la durée de séjour.»

GEORGES MAILLARD



Les touristes qui passent la nuit dans un hébergement jurassien bénéficient de la gratuité des transports publics durant leur séjour. Une prestation indispensable selon Frédéric Lovis, président de Jura Tourisme. PHOTO ROGER MEIJER